

Le chef du Nouveau parti démocratique a raison, un débat est urgent. Une déclaration à l'appel des motions ne suffirait aucunement. Le chef du NPD l'a dit, un porte-parole de chacun des partis ferait alors une déclaration, ce qui, vous en conviendrez, monsieur l'Orateur, ne constituerait pas un débat. Ce seraient simplement des répliques à une déclaration.

La présidence n'aura aucune difficulté à décider de la nature pressante de cette affaire d'intérêt public. C'est simple. Nous savons que depuis quatre ou cinq ans les ventes de céréales ont largement dépassé toutes celles qui avaient été faites antérieurement dans l'histoire économique du Canada. La question que M. l'Orateur aura à étudier quant à l'urgence du débat est, me semble-t-il, semblable à celle qu'on lui a soumise hier et qui portait aussi sur l'urgence d'un débat. Puis-je citer, comme d'autres l'ont fait hier, l'alinéa (3) du commentaire 100 à la page 92 de Beauchesne?

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.»

Il s'agit ici d'une question de la plus haute importance qui intéresse l'économie non seulement de l'Ouest canadien mais du Canada tout entier. Nous avons été portés à croire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député et lui rappeler qu'il ne s'agit pas pour nous à ce stade-ci d'engager la discussion sur l'urgence de la question elle-même mais plutôt sur l'urgence du débat et d'établir pourquoi il faudrait débattre ce sujet aujourd'hui plutôt que dans une semaine, par exemple, pourquoi nous devrions suspendre les travaux de la Chambre pour étudier cette question particulière. C'est réellement là le point sur lequel le député devrait faire porter ses remarques en ce moment.

M. Woolliams: Je vous remercie d'attirer mon attention là-dessus, monsieur l'Orateur, et j'y arrivais justement. Jusqu'à présent, je n'ai pas abordé les faits relatifs à ce sujet, sauf en ce qui touche à l'urgence du débat. (*Exclamations*) Nous n'avons pas encore eu l'occasion de soulever la question, vu que la Chambre a été ajournée pendant cinq ou six semaines.

Une voix: Onze semaines.

M. Woolliams: C'est cela. D'après le *Feuilleton*, il est évident que nous ne pour-

[M. Woolliams.]

rons étudier de sitôt ce sujet si important. Pourquoi cette question est-elle si urgente à présent? Pour faire ressortir l'urgence du débat, je vais l'expliquer brièvement. Si la question est urgente, c'est parce que, jusqu'en mai dernier, un accord international sur le blé était en vigueur. Le 16 mai dernier, on nous a laissé croire que cet accord resterait en vigueur. L'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale a posé ce jour-là une question au ministre, et celui-ci a répondu que l'accord international était toujours en vigueur et le resterait jusqu'en 1968.

Depuis l'ajournement de la Chambre, il est devenu évident qu'aucun accord international n'est en vigueur à l'heure actuelle. Voilà ce qui rend la question si pressante; voilà pourquoi il importe d'en parler dès maintenant et de ne pas attendre à demain. On nous a signalé, en outre, non seulement que le prix du blé a baissé de 22c, faute de l'existence d'un accord relatif au blé, mais aussi que nous avons perdu nos débouchés pour le blé canadien; les États-Unis se sont accaparés nos débouchés d'exportation, de telle sorte que nous avons perdu les deux tiers de nos ventes à un pays en particulier, soit le Japon.

Il importe que le Parlement soit saisi de ces faits et que le gouvernement en donne une explication quelconque. Nous sommes en présence d'une industrie qui, à elle seule, fournit l'un des plus sensibles apports au produit national brut. Même pour cette seule raison, la situation prend un caractère urgent. Non seulement l'agriculture est-elle en émoi, mais tout le pays est sujet à une crise économique, en raison de la prépondérance du commerce du blé. (*Applaudissements*)

La question ne touche pas seulement l'Ouest canadien; elle concerne également les centres industriels de l'Est du Canada, du fait qu'elle joue sur le pouvoir d'achat de nos gens. Je n'ai jamais pris la parole sur une question plus urgente depuis mon élection comme député et je demande à la Chambre d'ajourner ses travaux afin de permettre une discussion approfondie sur toute la question que j'ai signalée et l'explication de déclarations comme celles du 15 mai où le ministre a donné l'impression que l'Accord continuerait d'être appliqué. Ce dernier est expiré et, en son absence, il en coûtera plus de 300 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest si l'on ne remédie pas à la situation. (*Applaudissements*)